

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
Séance du 12 avril 2017**

Date de convocation : 6 avril 2017
Nombre de conseillers en exercice : 11

Jusqu'au point relatif au marché Télérep :
Nombre de conseillers présents : 7
Nombre de conseillers absents excusés : 4
Nombre de conseillers votants : 9

A partir du point relatif à la demande de subvention à l'Agence de l'Eau :
Nombre de conseillers présents : 8
Nombre de conseillers absents excusés : 3
Nombre de conseillers votants : 10

L'an deux mille dix-sept, le douze avril, à vingt heures quinze, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Jocelyne PETIT, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs : PETIT Jocelyne, COLLET Françoise, GUILBERT Christian, MAZINGUE Éric, GRIMAULT Guillaume, BRETON Christine et PITON Muguette.

Mme LANDRY Pascale à partir du point relatif à la demande de subvention à l'Agence de l'Eau

Etaient absents excusés :

M. CONRARD Amaury, pouvoir à M. GRIMAULT Guillaume,
Mme GOKELAERT Pascaline, pouvoir à Mme PETIT Jocelyne,
Mme LANDRY Pascale (jusqu'au point relatif au marché Télérep)
M. PETIT Sébastien.

Désignation d'une secrétaire de séance : Madame Christine BRETON a été désignée, à l'unanimité, en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. (Art. L.2121-15 du CGCT).

Approbation des comptes rendus des réunions des 9 et 24 mars 2017 :

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

Compte de Gestion 2016 de la Commune.

Madame le Maire présente le Compte de Gestion du service Assainissement établi par M. le Trésorier de Maintenon pour l'année 2016.

Le Compte de Gestion est en totale concordance avec le Compte Administratif 2016 établi par le Maire.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Compte de Gestion 2016 de la Commune.

Compte Administratif 2016 de la Commune.

Madame le Maire présente le Compte Administratif de la Commune établi pour l'année 2016

Le Compte Administratif est en totale concordance avec le Compte de Gestion 2016 établi par le Trésorier de Maintenenon.

1°) Exercice 2016

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	134 414.37	136 577.68	-2 163.31
Fonctionnement	536 471.05	470 152.70	66 318.35
Total	670 885.42	606 730.38	64 155.04

2°) Résultat de clôture 2016

	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	-106 572.00		-2 163.31	-108 735.31
Fonctionnement	364 652.45	106 572.00	66 318.35	324 398.80
Total	258 080.45	106 572.00	64 155.04	215 663.49

3°) Restes à réaliser 2016

Recettes 70 250.00

Dépenses 123 053.00

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de Administratif 2016 de la Commune dont les résultats sont présentés ci-dessus.

Affectation du résultat 2016 de la Commune

Vu le résultat de clôture 2016

Investissement : - 108 735,31

Fonctionnement : + 324 398,80

Considérant l'état des restes à réaliser,

Il est proposé de procéder à l'affectation du résultat 2016 de la Commune comme suit :

(R.F.) article 002 : résultat de fonctionnement reporté	162 860.49
(R.I.) article 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	161 538.31
(D.I.) article 001 : résultat d'investissement reporté	108 735.31

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat 2016 de la Commune tel que proposé.

Taux des contributions directes pour 2017.

Madame le Maire indique que la commission des finances, réunie le 6 avril, était d'avis de ne pas augmenter les taux pour 2017.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le taux des Contributions directes pour 2017 comme suit :

Nature des taxes locales	Bases 2017	Taux pour 2017	Produit attendu en 2017
Taxe d'habitation	642 400	8,62 %	55 375 €
Taxe foncier bâti	560 000	15,14 %	84 784 €
Taxe foncier non bâti	45 500	35,78 %	16 280 €
TOTAL			156 439 €

Subventions aux associations pour 2017.

Madame le Maire soumet au vote du Conseil Municipal la liste des subventions aux associations proposée pour 2017, suite à la commission des finances du 6/04/2017. Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions aux associations pour 2017 dont la liste est annexée à la présente.

	en 2016			en 2017
	Prévu	Obs	Versé	
ASCLY	250 €		250 €	250 €
BPW	250 €		250 €	250 €
Club de l'Amitié	250 €		250 €	250 €
Comité des fêtes	250 €		250 €	250 €
Comité des fêtes (14 juillet)	900 €		900 €	900 €
Main dans la Main	250 €		250 €	250 €
Main dans la Main (sbv except sortie)	390 €		390 €	
Société des chasseurs d'Ymeray	250 €		250 €	250 €
ACPG/CATM	150 €		150 €	150 €
Amicale Sapeurs Pompiers Gallardon	100 €		100 €	100 €
AAMMDGE (Assist maternelles)	60 €		60 €	60 €
Action Emploi	50 €		50 €	50 €
ADMR Gallardon	50 €		50 €	50 €
ADMR SIAD	50 €		50 €	50 €
Assoc Donneurs de sang Auneau	50 €		50 €	50 €
Comité de jumelage	50 €		50 €	50 €
FNACA	50 €		50 €	100 €
Syndicat d'Initiative	50 €		50 €	50 €
Subvention familles	500 €		1 344 €	1 419 €
Subv enfants Ymeray / assoc extérieures		10 €/ enfant		500 €
Subv non affectées	940 €			
Subv Ecole maternelle	500 €	27 €/ enfant	621 €	621 €
Total	5 390 €		5 415 €	5 650 €

Compensations financières à verser par les budgets annexes Eau et Assainissement au profit de la Commune.

Une somme de 2 000 € a été inscrite en dépenses de fonctionnement dans le Budget Primitif 2017 du service Assainissement pour rembourser la Commune des frais réglés par elles pour le service annexe (frais de personnel, assurances, ...).

Pour le budget Eau, c'est un montant de 1 000 € qui a été inscrit.

En recettes, à la section de fonctionnement du Budget Primitif de la Commune il apparaît, en conséquence, une somme de 3 000 € à l'article 70872.

Il convient par délibération spécifique, destinée à être jointe aux pièces comptables, de confirmer ces montants.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme les compensations financières énoncées ci-avant.

Travaux d'éclairage public ruelle aux Anes et sente piétonne de la cantine.

Point retiré de l'ordre du jour.

La commission travaux qui s'est réunie le 7 avril souhaite une modification du projet pour l'implantation des candélabres tant dans la ruelle aux Anes qu'en bordure de la sente et dans le type du premier candélabre prévu ruelle aux Anes.

Budget Primitif 2017 de la Commune.

Madame le Maire présente le Budget Primitif 2017 de la Commune incluant l'affectation du résultat 2016, les comptes de gestion et les comptes administratifs 2016 ayant été votés.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2017 de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 650 593,49 € en section de fonctionnement et à la somme de 530 586,31 € en section d'investissement.

Réalisation de prêts pour la rénovation du réseau d'assainissement.

Trois banques ont été consultées : la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel.

Le Conseil Municipal est invité à retenir une des 3 propositions.

Entendu l'exposé, vu l'état comparatif et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Retient la proposition du Crédit Mutuel.
- décide de contracter les prêts suivants
 - o un prêt d'un montant de 35 000 € à taux fixe de 1,55 %, remboursable trimestriellement sur 20 ans (échéance trimestrielle de 509,65 €)
 - o un prêt d'un montant de 67 000 € avec remboursement du capital à terme échu, à taux fixe de 0,90 %, remboursable trimestriellement sur 3 ans et possibilité de rembourser par anticipation sans frais
- Donne délégation à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment les contrats de prêts.
- Dit que les crédits nécessaires au remboursement des échéances sont prévus au Budget Primitif 2017.
- Souhaiterait que les frais de dossiers soient réduits.

Avenant au marché VERDI de maîtrise d'œuvre pour travaux d'assainissement.

Madame le Maire expose que la société Verdi Ingénierie Centre Ouest a été absorbée par Verdi Ingénierie Seine.

La Nouvelle société se dénomme Verdi Ingénierie Cœur de France.

En conséquence, il est proposé de signer un avenant n° 2 au marché en cours.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'avenant n°2,
- Donne délégation à Madame le Maire pour toutes signatures et formalités relatives à ce dossier.

Avenant au marché TELERP pour travaux de rénovation du réseau d'assainissement.

Point retiré de l'ordre du jour. Les documents nécessaires n'ont pas pu être transmis par le Maître d'œuvre.

Arrivée de Madame Pascale LANDRY

Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour la station d'épuration.

Madame le Maire indique qu'après l'opération de rénovation du réseau d'assainissement actuellement en cours, il convient de poursuivre par la construction d'une nouvelle station d'épuration.

Madame le Maire propose de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie l'attribution d'une subvention et d'une avance remboursable pour la construction de la nouvelle station d'épuration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'opération de construction d'une nouvelle station d'épuration, dont le montant total est estimé à 1 084 887,50 € HT, soit 1 301 865,00 € TTC.
- Sollicite de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie l'attribution d'une subvention et d'une avance remboursable.
- Arrête les modalités de financement de l'opération comme suit :

○ Subvention DETR (20 %) de 450 000 € :	90 000 €
○ Subvention AESN (30 %) de 1 084 887 € :	325 466 €
○ Subvention Fonds Départemental Investissement	
Subvention de 20 % en 2ans :	216 977 €
○ Autofinancement :	20 467 €
○ Emprunt :	432 000 €
○ Prêt relais TVA :	<u>216 977 €</u>
	1 301 865 €

Convention avec le club canin.

La convention actuelle de mise à disposition gratuite du Club Canin d'un terrain appartenant à la Commune a été signée à effet du 15 juillet 2015.

L'article 8 prévoit qu'elle peut être renouvelée par période d'une année par reconduction expresse.

Ainsi, il est proposé de la renouveler pour la prochaine saison (2017-2018).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à renouveler la convention avec le club canin,
- donne délégation à Madame le Maire pour sa signature,
- rappelle aux responsables du « club canin » qu'il s'agit d'une utilisation à temps partiel et que le terrain pourrait être mis à disposition d'une autre association communale pour une manifestation ponctuelle. Les jours et horaires de fonctionnement du club canin seront précisés par Madame la Présidente.

Désignation d'un(e) délégué(e) suppléant(e) au sein du SIVOS et du SIREB et d'un(e) suppléant(e) au sein de la commission d'appel d'offres.

Suite au décès de Marc PICHERY, Adjoint au Maire, délégué suppléant au SIVOS et au SIREB et membre suppléant de la commission d'appel d'offres, il convient de procéder à de nouvelles désignations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, désigne :

- Madame Pascaline GOKELAERT, Conseillère Municipale, déléguée suppléante de la Commune d'Ymeray au SIVOS.
- Monsieur Sébastien PETIT, Conseiller Municipal, délégué suppléant de la Commune d'Ymeray au SIREB.
- Madame Muguette PITON, Conseillère Municipale, membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres.

Indemnités des Elus

Depuis le 1^{er} février dernier, l'indice brut terminal de la Fonction Publique est passé de 1015 à 1022.

Les indemnités des Elus locaux sont calculées par rapport à l'indice brut terminal.

La délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2014 fait référence à l'Indice Brut 1015.

En conséquence, il est proposé de retenir désormais comme base indemnitaire, le nouvel indice brut terminal et de suivre automatiquement son éventuelle évolution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, avec effet au 1^{er} mai 2017 :

- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des Adjoints, comme suit
 - o Pour le Maire : 31 % de l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique,
 - o Pour chaque Adjoint : 8,25 % de l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2017.

Feu d'artifice 2017.

Madame le Maire indique qu'elle a rendez-vous avec la société prestataire le 26 avril pour savoir, compte tenu de la nouvelle réglementation, applicable depuis le 1^{er} janvier 2017, s'il pourra être tiré à l'endroit habituel.

La date du 13 juillet est retenue.

Informations.

- Autorisations d'urbanisme.

Permis de Construire :

01-2017 : M & Mme LESIEUR/AUDELAN, rue de la Barbelette Construction habitation

Déclarations Préalables :

01-2017 : M. DEVEY Thierry 3 ruelle aux Anes Construction d'un garage

02-2017 : M. COURTY Bernard ruelle aux Anes Installation d'un abri de jardin

DIA :

06-2017 : parcelle AD 34 19 rue des Closeaux

07-2017 : parcelle AD 519 & 526 1C rue de l'Ormail

08-2017 : parcelles AE 687p 14 rue de l'Ormail

09-2017 : parcelles AC 476 28 rue Charles de Gaulle

10-2017 : parcelles AC 439 22 rue Charles de Gaulle

- Vente de l'ancienne mobylette.

Madame le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal une demande d'acquisition de l'ancienne mobylette qui se situe à l'atelier communal.

Le Conseil Municipal accepte cette cession pour un prix de 50€

Une demande d'immatriculation auprès de la préfecture devra être faite auparavant.

Il conviendra donc de se renseigner au préalable, auprès de la Préfecture, sur les formalités d'immatriculation et du coût à répercuter à l'acquéreur.

- Cérémonie du 8 mai.

Le programme de 2016 est reconduit, la cérémonie est fixée à 9 heures 30.

- Election d'un nouvel Adjoint au Maire.

Suite au décès de Marc PICHERY, plusieurs membres du Conseil souhaitent savoir s'il sera procédé à la désignation d'un nouvel Adjoint.

Après discussion avec Madame le Maire, il est décidé que cette désignation interviendra lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

- Prochaines réunions.

- o Réunions internes (non publiques) :

- Mardi 25 avril à 9h30 : réunion PLU

- lundi 15 mai à 11h00 : commission d'urbanisme

- o Réunion du Conseil Municipal : Jeudi 11 mai à 20h15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55.

Le Maire,

Jocelyne PETIT

